FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) 1907/2006

PUTOP PU CLEAR 2K B-COMPOSANT

Date d'émission: 04/07/2012

SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identification du produit

Nom du produit PUTOP PU CLEAR 2K (B-COMPOSANT).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Durcisseur pour le Putop PU Clear 2K (B-composant).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techni Quartz S.A.
Kapelanielaan 16
9140 Temse
Belgique
Tél +32 (0)3 7714799
Fax +32 (0)3 7714914
info@techniquartz.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (0)3 7714799
+32 (0)70 245245 (centre antipoisons Belgique)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description du produit

Mélange.

Classification selon Directive 1999/45/CE [Directive sur les préparations dangereuses]

Classification

Xi R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Voir le texte complet des phrases R ou H sous la section 16.

Voir la Section 11 pour plus d'informations sur les effets sur la santé et les symptômes.

2.2 Éléments d'étiquetage

Phrases de risque

Cette préparation est classée et étiquetée selon la Directive 67/548/CEE et 1999/45/CE.

Irritant

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Polyisocyanate aliphatique.

Recommandations de sécurité

S2 - Conserver hors de portée des enfants.

S24/25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles.

SECTION 3: Composition et informations sur les composants

Ce produit est classé conformément à la Directive CE pour les préparations dangereuses 67/548/CEE.

Nom du composant	Conc (% en poids)	Symbole	N°-EC	N°-CAS
Isocyanate aliphatique	78.7	Xi R43		
1.6 diisocyanate d'hexaméthylène	0.25	T R23 Xi R36/37/38 R 42/43	212-485-8	822-06-0
N,N-diméthylcyclo-hexylamine, lié sous forme de sel	1.3	R 10 C R34 Xn R20/21/22 N R51/53	202-715-5	98-94-2
éther diméthylique de dipropylèneglycol	20	Xi R36/37/38	404-640-5	111109-77-4

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Cas général

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos.
Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.
Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant approprié pour ce but.
NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact, rincer abondamment à l'eau courante pendant 10-15 minutes en tenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion, faire immédiatement appel à un médecin.
Garder au repos.
NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même. Cette préparation n'est pas classée dangereuse selon la directive 1999/45/CE.
Une exposition répétée ou prolongée au produit peut dégraisser la peau, provoquant une dermatite de contact aiguë et le produit peut être absorbé par la peau.
En cas de contact avec les yeux, le liquide peut provoquer des irritations et des blessures transitoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour un médecin

Traiter symptomatiquement. Faire appel à un médecin ou
la Centre antipoisons (BE) en cas de grandes quantités ingérées ou inhalées.
Voir les informations toxicologiques (Section 11).

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Extinction appropriée

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO_2, poudre, pulvérisation d'eau.

Extinction inappropriée

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire.
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

Consulter Section 10.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection / l'équipement pour les pompiers

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer les cours d'eau et les égouts.
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés à la chaleur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuelle. Ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.
Si le produit contamine les cours d'eau et les égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées et stocker dans un emballage approprié en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13).
Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la Section 1 pour contact d'urgence.

Voir la Section 8 pour la protection individuelle.

Voir la Section 13 pour des renseignements supplémentaires sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter l'inhalation de vapeurs et de brouillard.
Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Pour la protection individuelle, voir Section 8.
Respecter les règles de sécurité en vigueur sur les lieux de travail.
Eviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (valeur VME) (voir Section 8).

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Toujours conserver dans des récipients de même matériau que l'emballage d'origine.
Ne mettez jamais l'emballage sous pression, il n'est pas résistant à la pression.
Stocker entre 5°C et 25°C. Conserver à l'abri du gel.
Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long du sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Ne pas stocker près d'une source de chaleur et ne pas exposer à la lumière de soleil directe et dans un endroit bien ventilé.
Les emballages entamés doivent être conservés avec soin pour éviter les fuites.
Garder l'emballage bien fermé.
Ne pas fumer.
Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

Notes sur le stockage en commun: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Fiche technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Substance	N°-CAS	Base	Type	Valeur
1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	MAC (NL-BE-DU)	MAC TGG 8 u	0.005 ppm 0.04 mg/m3
1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	822-06-0	MAC (NL-BE-DU)	MAC TGG 15u	0.02 ppm 0.14 mg/m3

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

8.3 Mesures de protection individuelle

Protection des yeux / le visage

Utiliser des protections oculaires résistant aux produits chimiques est obligatoire.

8.4 Protection de la peau

Protection des mains

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. En cas de contacts prolongés ou répétés utiliser le type de gants suivants:
R**ecommandés: caoutchouc nitrile, le néoprène, le caoutchouc butyle.**
La recommandation d'un ou plusieurs types de gants à utiliser lors de la manipulation de ce produit est basée sur l'information provenant de la source suivante: L'utilisateur doit vérifier que le choix final du type de gants qu'il choisit pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions particulières d'utilisation, tel qu'elles figurent dans l'analyse de risque de l'utilisateur.

Protection du corps

Le personnel doit porter des vêtements de protection.
Après contact avec la peau, laver à fond.

Protection générale de la peau

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

8.5 Protection respiratoire

Si le produit est pulvérisé sans ventilation locale d'effluent gazeux, porter un masque anti-poussière normal. **Dans des conditions frais et sèches il est possible que l'isocyanate jusqu'à 30 heures après l'application, ainsi que n'ayant pas réagi dans le film de peinture est présent. Lorsque poncer sec ne peut être évité, un masque à apport d'air frais doit être utilisé.**

8.6 Mesures de protection environnementale

Voir la Section 15 pour la législation nationale.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
pH	: non applicable
Point de congélation:	: < 0°C
Point d'éclair	: 65°C, tasse fermée
Densité relative	: 1.09 kg/dm³ à 23°C
Solubilité dans l'eau	: insoluble, réagit avec l'eau
Viscosité	
Cone and plate, Haake	: 2500-3000 MPas, spindle 5
Krebs	: non applicable
Limites d'explosivité supér.	: 9.5% (V)
Limites d'explosivité inféri.	: 0.9% (V)

9.2 Autres informations : pas de données disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité de ce produit ou de ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir Section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation normale, aucune réaction dangereuse ne se produira.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures supérieures à 60 ˚ C, la lumière du soleil directe et soleil et le contact avec des sources de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Eviter les agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Après l'évaporation de l'eau, la combustion va produire :
Le monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO_2), fumée, oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Cette préparation est classée suivant la méthode conventionnelle de la Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE pour les risques toxicologiques. Voir la Section 3 et 15 pour plus d'informations.
Une exposition répétée ou prolongée au produit peut dégraisser la peau, provoquant une dermatite de contact aiguë et le produit peut être absorbé par la peau.
En cas de contact avec les yeux, le liquide peut provoquer des irritations et des blessures transitoires.

Gegevens met betrekking tot acute giftigheid van componenten

Substance	Toxicité aiguë par voie orale	Toxicité aiguë par inhalation	Toxicité aiguë par voie cutanée
1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	LD50: >2.000 mg/kg (rat)	LC50: 0.124 mg/l (rat, 4 h)	LD50: 599 mg/kg (konijn,)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
La préparation est classée suivant la méthode conventionnelle de la directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE, et n'a pas été classée dangereuse pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination du produit

Empêcher le produit de pénétrer dans les cours d'eau et les égouts.

Le numéro de déchet de produit inutilisé.

La classification de ce produit selon l'European Waste Catalogue, lorsqu'il est disposé comme déchet est 08 05 01 déchet d'Isocyanates.

Si ce produit est entièrement durcie ou mélangé à d'autres déchets, ce code ne s'appliquerait plus. Si le produit est mélangé à d'autres déchets, le code déchet approprié doit être affecté. Pour plus d'informations, contacter les autorités locales.

Méthodes d'élimination de l'emballage

Les résidus et les emballages vides doivent être éliminés comme. déchet chimique.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR / RID	IMDG
14.1 Numéro ONU	N.a.	N.a.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	PRODUITS ASSOCIES AUX PEINTS	PAINT RELATED MATERIAL
14.3 ADR- classe(s) de danger	N.a.	N.a.
14.4 Le groupe d'emballage	N.a.	N.a.
14.5 Dangers pour l'environnement	N.a.	N.a.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas de calamité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MATROPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

La Directive EU (CE) n° 1907/2006 REACH

Annexe XIV – Liste des substances soumises à autorisation

Substances Extrêmement Préoccupantes SVHC

Aucun des composants n'est répertorié.

Étiquetage (CE)

Symbole et description de risque de la produit:

Xi; Irritant

Composants dangereux pour l'étiquetage:

Polyisocyanate aliphatique

Phrases R: R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S: S2 - Conserver hors de portée des enfants.

S24/25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.

S29 - Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Directive Produits 2004/42/CE – COV

Voir l'emballage.

Réglementations nationales

Les informations indiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité ne constituent pas une évaluation des risques présents sur le lieu de travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ne constituent pas une évaluation de risques sur le lieu de travail, tel que requis par la législation sur la santé et la sécurité au travail. Les dispositions des règlements nationaux du travail, en termes de santé et de sécurité, s'appliquent à l'utilisation de ce produit sur le travail.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations

CLP = Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges [Directive (CE) N°1272/2008]

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP/GHS]

N.a.

Texte intégral des phrases H abrégées

N.a.

Texte complet des classifications [CLP/GHS]

N.a.

Texte intégral des phrases R abrégées des composants

R10 - Inflammable.

R23 - Toxique par inhalation.

R34 - Provoque des brûlures.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des classifications [Directive sur les substances dangereuses 67/548/CE/ Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE

Xi Irritant

Date de publication / date de révision

04-07-2012

Avis au lecteur

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations européennes et nationales. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. La société se réserve le droit de modifier sans préavis le contenu de la feuille de données de sécurité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche est encore actuelle avant l'utilisation du produit.